

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE MONT-L'ETROIT
Séance du 25 Mars 2024**

Nombre de Conseillers En exercice : 7 Présents : 5 Votants : 5	L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire : <u>Présents</u> : Jean-Jacques TAVERNIER, Michel ROUSSEL, Alain TISSERANT, Philippe TERRILLON et Antoine REVAUD. <u>Excusée</u> : Martine PIERRE. <u>Absente</u> : Corinne LASCH. <u>Secrétaire de séance</u> : Michel ROUSSEL.
Date de la convocation 19.03.2024	

008 – TAXES LOCALES - VOTE DES TAUX 2024

Le taux de la taxe d'habitation, figé depuis 2019, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

L'état 1259 présente notamment le montant des bases d'imposition pour l'année 2024 et les taux en vigueur de l'année 2023.

Pour la fiscalité locale de l'année 2024, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

- taxe d'habitation : 5.85 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.17 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.99 %.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

Le 26 Mars 2024
Signature électronique,
Le Maire,
Jean-Jacques TAVERNIER